

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain
QUILICHINI et Emmanuel CELERI**
Notaires associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
COMMUNE DE BASTELICA

Suivant acte reçu par Maître Romain QUILICHINI, Notaire à AJACCIO, le 18 novembre 2019, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions de l'article 2261 du Code Civil concernant : Monsieur Antoine BENIELLI, en son vivant retraité, époux de Madame Marie Diane PRETINI, demeurant à BASTELICA (20119) lieu-dit « Teppa ». Né à BASTELICA (20119), le 5 août 1882. Décédé à BASTELICA (20119), le 25 juin 1956.

Depuis plus de TRENTE ANS (30 ans) :

Il a possédé, conformément aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, joignant ainsi sa possession avec celle de Mademoiselle Pauline Marie BENIELLI, Monsieur Ambroise Séverin BENIELLI et Mademoiselle Marie Françoise BENIELLI pour 1/3 indivis chacun.

Sur la Commune de BASTELICA (20119) des parcelles de terres cadastrées section A 181, 422, 423424, 425, 426, 720, AD 219 (BND à prendre dans 40a 60ca), 272, 278, 279, 322 AE 169, G 368 (BND à prendre dans 17a 36ca), 817, 823, 824, H 606, 607 (BND à prendre dans 00a 27ca), I 140, 507 Total surface 23ha 30a 84ca. Section I 139 pour 29ca. Section AB 580, 579, 603 Total surface 04a 73ca. Section AB 585 pour 53ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ».

Adresse mail de l'étude : rombaldi@notaires.fr